

# Document aux parents

Camp Splash 2021



Saint-Constant

# Table des matières

INFORMATIONS GÉNÉRALES .....	1
<b>Mission et objectifs</b> .....	1
<b>Sites</b> .....	1
<b>Téléphones importants</b> .....	2
<b>Modalités d’inscriptions et de paiements</b> .....	2
<b>Modalités de remboursement</b> .....	3
<b>Chèque retourné</b> .....	3
FONCTIONNEMENT - CAMP DE JOUR .....	4
<b>Été 2021</b> .....	4
<b>Horaires</b> .....	4
<b>Tarifs</b> .....	4
<b>Sorties</b> .....	4
<b>Bicyclette</b> .....	5
<b>Collations</b> .....	5
<b>En tout temps</b> .....	5
FONCTIONNEMENT – SERVICE DE GARDE .....	6
<b>Repas</b> .....	6
<b>Retards</b> .....	6
SANTÉ ET SÉCURITÉ .....	7
<b>Campeurs</b> .....	7
<b>Personnel</b> .....	9
<b>Parents</b> .....	9
<b>Code de vie</b> .....	10
DIVERS .....	11
<b>Divers</b> .....	11

## INFORMATIONS GÉNÉRALES

### Mission et objectifs

La mission du Service des loisirs est d'offrir aux citoyens des infrastructures, des activités et des services permettant de répondre à leurs besoins culturels, sportifs et sociaux. Il est à noter que cette année, en vertu des exigences de l'Association des camps du Québec et de la Direction de la Santé Publique, le camp de jour se déroulera majoritairement à l'extérieur, sauf en cas d'intempérie. Nous nous engageons donc à suivre les 4 consignes principales recommandées :

1. *Distanciation physique*
2. *Activités extérieures*
3. *Limitation des contacts physiques*
4. *Mesures d'hygiène*

Conformément à notre mission, le personnel du camp de jour souhaite offrir aux enfants habitant sur notre territoire une programmation variée, dynamique et divertissante. L'équipe de gestion du camp est de retour en force et travaille à l'élaboration d'une programmation qui sera, encore une fois cette année, adaptée à la situation entourant la COVID-19. Ayant toujours la santé et la sécurité des enfants et du personnel en tête, notre équipe est motivée à offrir un été inoubliable aux jeunes Constantins et Constantines.

Le Camp Splash se veut un milieu stimulant où chaque enfant pourra s'enrichir et s'épanouir en fonction de ses propres besoins. C'est donc à travers des activités quotidiennes de qualité et des activités thématiques originales que les enfants pourront s'amuser et participer à la vie de groupe, et ce, dans un milieu de vie convivial et sécuritaire.

### Sites

Les activités du Camp Splash se dérouleront sur quatre (4) sites différents.

- ✓ Nouveau centre municipal, 330 rue Wilfrid-Lamarche
- ✓ Pavillon de la biodiversité, 66 rue du Maçon
- ✓ École Jacques-Leber, 30 rue de l'Église
- ✓ École Félix-Leclerc, 161 boulevard Monchamp

## Équipe de gestion 2021

COORDONNATRICE	COORDONNATRICE-ADJOINTE
Jasmine St-Aubin (Tartine)	Mathilde Deschâtelets (Lilo)

RESPONSABLES DE SITE	
Samuel Laramée (Banjo)	Jacob Gauthier (Point-Virgule)
Alexis Deschênes (Bam Bam)	Léa Perreault (Jello)
Magalie Venne (Spirale)	Gabriel Legros (Panoramix)
Virginie Dubois (Ananas)	Alexandre Fortunato (Balou)
Michaël Thompson (Anakin)	Rosalie Michaud (Saphir)

RESPONSABLES DE L'INTERVENTION	
Matilde Lefort-Sauvageau (Zig-Zag)	Laure-Anne Leblanc (Bourriquet)

## Téléphones importants

**Nouveau centre municipal (330 rue Wilfrid-Lamarche).....450 638-2010**

**POSTE 7220** Pour joindre l'équipe de gestion (toutes questions relatives aux inscriptions, à la programmation, aux activités, aux problèmes quotidiens, etc.)

**POSTE 7200** Pour joindre le secrétariat  
Toutes questions relatives à la perception, demande de remboursement, chèques sans provision, etc.

## Modalités d'inscriptions et de paiements

En raison de la capacité réduite sur les sites de camp de jour, le principe du « premier arrivé, premier servi » sera appliqué lors de la période d'inscriptions. Si les places sont complètes sur le site Internet, il sera possible de vous inscrire sur une liste d'attente. Si des places se libèrent, l'équipe du camp de jour vous contactera par téléphone directement. **Les inscriptions en ligne débuteront le samedi 24 avril, à 9 h 00 et se termineront le vendredi, 21 mai, à midi.**

Si des places sont toujours disponibles sur certains sites, le personnel de l'équipe de gestion du camp de jour acceptera de prendre des inscriptions supplémentaires après le traitement des listes d'attente.

Les frais du camp de jour sont payables au moment de l'inscription en ligne par carte de crédit ou en paiement différé; argent comptant ou par chèque dans les 10 jours ouvrables suivants. Les chèques doivent être postdatés aux dates suivantes :

- ✓ 4 juin;
- ✓ 2 juillet;
- ✓ 30 juillet 2021.

Les chèques ainsi que l'argent comptant pourront être mis dans une enveloppe et déposés dans la chute à documents sécurisée se trouvant à la gauche de la porte d'entrée du centre municipal (330 rue Wilfrid-Larmarche). **Les paiements Interac ne pourront pas être acceptés, puisque nos bâtiments municipaux sont temporairement fermés au public.** Afin de confirmer la réception de votre paiement, un appel téléphonique vous sera acheminé dans les jours suivants celui-ci.

Un rabais familial est offert pour les enfants d'une même famille. Un 10% est appliqué sur l'inscription du deuxième enfant d'une même famille et un rabais de 30% est appliqué sur l'inscription du troisième enfant d'une même famille. Le rabais est alors appliqué sur l'inscription dont le montant total est le moins élevé.

### Modalités de remboursement

- Toute demande de remboursement devra être faite au plus tard le **18 juin, à midi**. **Aucun remboursement ne sera possible après cette période, sauf sur présentation d'un billet médical.** Pour toute demande de remboursement, des frais administratifs de 15 \$ seront retenus. Si l'enfant a reçu son chandail, les frais seront de 20 \$.
- De plus, il est important de noter que toute demande de modification à l'inscription originale (changement de semaine, de site ou de camp, ajout de semaine, modification des options de service de garde ou autres) engendrera des frais administratifs de 15 \$.

### Chèque retourné

- Des frais de **35 \$** sont applicables pour tout chèque retourné, peu importe la raison (chèque sans provision, fermeture de compte, etc.).
- Dans les cas où le Service des loisirs est dans l'obligation de retourner un enfant à la maison en vertu du code de vie ou pour toute autre raison, le remboursement s'établira comme suit : le Service des loisirs conservera le prorata des journées utilisées et des frais administratifs de **15 \$**.

\*Prendre note qu'il n'y aura pas de rencontre de parents. Les informations complémentaires à ce document seront diffusées en ligne et sur les réseaux sociaux.

***Il est à noter que les chandails de camp de jour seront distribués aux enfants uniquement au début de chaque semaine de camp.***

## FONCTIONNEMENT - CAMP DE JOUR

### Été 2021

- Le camp de jour débutera le lundi **28 juin** et se terminera le vendredi **20 août**. Veuillez prendre note que le jeudi **1er juillet**, le camp de jour sera fermé en raison du congé férié.
- Veuillez prendre note que cette année encore, nos camps Splash et Mini-Splash seront mis en vedette. Nos moniteurs continueront d'offrir des activités variées et originales à leur groupe. **Le camp Mini-Splash s'adresse aux enfants de 4-5 ans qui débiteront la maternelle en septembre 2021.**

### Horaires

- Nos heures d'ouverture sont de 9 h à 15 h 30 du lundi au vendredi (incluant l'heure du dîner).
- Un service de garde est disponible de 6 h 30 à 9 h le matin et de 15 h 30 à 18 h le soir (30 \$ de plus par semaine).

### Tarifs

- Camps Splash et Mini-Splash :
  - Semaine sans service de garde – **75 \$**  
(60 \$ pour la semaine 1)\*
  - Semaine avec service de garde complet – **105 \$**  
(84 \$ pour la semaine 1)\*

*\*Réduction du prix pour la première semaine en raison du congé férié du jeudi 1<sup>er</sup> juillet.*

### Camps spécialisés

Soucieux de suivre les exigences en lien avec la gestion des camps de jour en situation de pandémie, nous ne pouvons pas nous engager à offrir nos camps spécialisés tels que nous les proposons dans les derniers étés. Nos camps réguliers seront donc en vedette cet été.

### Sorties

Puisque la sécurité des enfants et des employés est notre priorité, veuillez noter que, cette année, aucune sortie ne sera offerte.

### Bicyclette

- Les enfants ne sont pas tenus de se présenter tous les jours avec leurs vélos. Les parents pourront s'informer des journées auxquelles leur enfant aura besoin du vélo dans le journal hebdomadaire du camp Splash au lien suivant : <https://saint-constant.ca/fr/activites-des-loisirs>

### Collations

- Deux (2) collations par jour sont à prévoir (une pour l'avant-midi et l'autre pour l'après-midi). Veuillez noter que les repas contenant des arachides et des noix sont strictement interdits. Il peut arriver que certains allergènes s'ajoutent à la liste d'ici le début de l'été. Nous vous aviserons lors de la première journée du camp de jour.

### En tout temps

- Les enfants doivent toujours avoir en leur possession un tube de crème solaire **identifié à leur nom**, un chapeau ou une casquette et une bouteille d'eau. Lorsque l'enfant vient à vélo au camp de jour, nous recommandons fortement d'avoir un cadenas et de porter un casque.
- Cette année, nous demandons **obligatoirement** aux parents de fournir une **bouteille d'eau réutilisable** à leurs enfants. L'accès aux abreuvoirs pour autre chose que remplir sa bouteille devra être réduit au maximum. De plus, nous demandons également aux parents de fournir **un coffre à crayons de base contenant des crayons de couleur, un bâton de colle ainsi qu'une paire de ciseaux. Un petit contenant de gel désinfectant sera également nécessaire pour chacun des enfants.**

## FONCTIONNEMENT – SERVICE DE GARDE

### Repas

- L'enfant doit apporter un lunch froid. Veuillez prévoir des contenants réfrigérants puisque nous n'avons pas accès à des réfrigérateurs ou à des micro-ondes.
- Les boîtes à lunch doivent être bien identifiées au nom de l'enfant. Prenez soin d'inclure des ustensiles au besoin. Nous ne fournissons ni la vaisselle et ni les ustensiles.

### Retards

- Le service de garde ferme ses portes à **18 h**. Si vous prévoyez un retard, nous vous demandons de téléphoner au 450 638-2010, poste 7220 afin de nous en aviser.
- Si personne n'est encore venu chercher l'enfant à **18 h 10**, nous téléphonerons au numéro d'urgence inscrit sur la fiche d'inscription.
- Des frais de **3 \$ par enfant, par tranche de 5 minutes de retard** vous seront facturés. Advenant le cas où les retards sont répétitifs, le Service des loisirs pourrait annuler l'inscription de l'enfant. Nous rembourserons alors au prorata les journées non utilisées.

## SANTÉ ET SÉCURITÉ

### Campeurs

- Politique de retrait
  - *Les personnes qui présentent des symptômes de la COVID-19 ou qui ont reçu un résultat positif doivent respecter les consignes d'isolement. Elles ne doivent pas participer au camp de jour.*
  - *Les personnes qui sont considérées comme des contacts étroits d'un cas de COVID-19 ou qui reviennent d'un voyage doivent respecter les consignes d'isolement qui s'appliquent. Elles ne doivent pas participer aux camps.*
  
- Un local sera défini comme local de confinement sur chacun des sites. Tout enfant présentant des symptômes de la COVID-19 sera amené dans ce local jusqu'à ce qu'un parent ou un répondant d'urgence puisse venir le chercher. La personne qui l'accompagnera devra porter l'équipement de protection individuelle s'il est à moins de deux mètres de l'enfant (par exemple, pour prendre sa température). Les symptômes portant à croire qu'un enfant pourrait être infecté sont les suivants :
  - ✓ Fièvre
  - ✓ Apparition ou aggravation d'une toux
  - ✓ Difficultés respiratoires
  - ✓ Perte soudaine de l'odorat sans congestion nasale, avec ou sans perte de goût

De plus, si ces symptômes sont constatés à la maison, nous vous demandons de ne pas amener votre enfant au camp de jour et de communiquez avec nous afin que les mesures nécessaires soient prises. Vous pouvez téléphoner au 450 638-2010, poste 7220.

- Des routines d'hygiène strictes ont été ajoutées à l'horaire quotidienne des enfants et des employés durant les moments propices, comme par exemple à l'arrivée au camp, au début et à la fin de chaque activité, avant et après être allé à la toilette, avant les collations et les repas, après s'être mouché, etc.
  
- La distanciation sociale de **2 mètres** devra être respectée entre les employés et les campeurs. Les enfants d'un même groupe n'auront pas à respecter de distanciation sociale entre eux, mais devons maintenir une distance de 2 mètres avec tous les autres groupes. Si la distanciation sociale ne peut pas être respectée, comme par exemple, lors des soins donnés suite à une blessure légère d'un enfant, le masque et les gants devront être portés par le personnel. Suites aux dernières mises à jour



émises par l'Association des camps du Québec et les annonces faites par le gouvernement, le port du couvre-visage pour les participants du camp de jour ne sera pas obligatoire, ni à l'intérieur, ni l'extérieur, en zone verte. Notre région passera officiellement en zone verte dès la première journée de camp, soit le 28 juin qui vient.



Advenant le cas où notre région serait à nouveau dans les zones jaune, orange ou rouge durant la période du camp de jour, nous suivrons les recommandations mentionnées ci-bas.

	VERT	JAUNE	ORANGE	ROUGE
 <p><b>1.3.3 PORT DU MASQUE DE PROCÉDURE OU DU COUVRE-VISAGE</b></p>	<p><b>CAMP DE JOUR</b></p> <p><b>Participants</b> Aucun couvre-visage pour les participants, sauf dans le transport pour les participants ayant complété leur 5e année du primaire.</p> <p><b>Employés</b> Le port du masque de procédure est obligatoire lorsque la distanciation physique ne peut pas être respectée.</p>	<p><b>CAMP DE JOUR</b></p> <p><b>Participants</b> Couvre-visage obligatoire à l'intérieur pour les participants ayant complété leur 5<sup>e</sup> année du primaire et plus. Couvre-visage obligatoire pour tous les participants d'âge scolaire dans le transport.</p> <p><b>Employés</b> Le port du masque de procédure est obligatoire lorsque la distanciation physique ne peut pas être respectée.</p>	<p><b>CAMP DE JOUR</b></p> <p><b>Participants</b> Couvre-visage obligatoire à l'intérieur en tout temps pour tous les participants ayant complété leur 1<sup>re</sup> année du primaire et plus (les élèves de la maternelle sont exemptés). Couvre-visage obligatoire pour tous les participants d'âge scolaire dans le transport.</p> <p><b>Employés</b> Le port du masque de procédure est obligatoire à l'intérieur en tout temps. À l'extérieur, il est obligatoire seulement lorsque la distanciation physique ne peut pas être respectée.</p>	
	<p><b>CAMP DE VACANCES</b></p> <p><b>Employés</b> Le port du masque de procédure est obligatoire lorsque la distanciation physique ne peut pas être respectée (intérieur et extérieur)</p>	<p><b>CAMP DE VACANCES</b></p> <p><b>Employés</b> Le port du masque de procédure est obligatoire lorsque la distanciation physique ne peut pas être respectée (à l'intérieur et l'extérieur)</p>	<p><b>CAMP DE VACANCES</b></p> <p><b>Employés</b> Le port du masque de procédure est obligatoire à l'intérieur en tout temps. À l'extérieur, il est obligatoire seulement lorsque la distanciation physique ne peut pas être respectée.</p>	
	<p><b>CAMPS DE VACANCES</b></p> <p><b>Participants</b> Le port du couvre-visage est obligatoire pour les participants de 10 ans et + lorsque la distanciation de 2 mètres n'est pas possible avec des participants et/ou employés de différents groupes bulle, à l'extérieur et à l'intérieur.</p> <p><b>Fournisseurs</b> Voir la section sur l'ÉPI (mesure suivante) À noter : les chapiteaux sont considérés comme des lieux intérieurs, lorsque fermés avec deux murs et plus</p>			

- Afin d'assurer la sécurité de votre enfant, nous vous demandons de ne jamais laisser votre enfant seul avant les heures d'ouverture du service de garde et du camp de jour.
- Par mesure de sécurité, nous vous demandons d'accompagner votre enfant à l'accueil du site lors de son arrivée au service de garde.
- L'enfant est sous la responsabilité du camp de jour à partir du moment où sa présence est enregistrée, et ce, jusqu'à son départ autorisé du camp.
- En cas de poux, nous vous prions de bien vouloir nous prévenir le plus rapidement possible afin que nous puissions informer les autres parents. Vous pouvez téléphoner au 450 638-2010, poste 7220. Il est important de spécifier le site fréquenté par votre enfant.

## Personnel

- Tout le personnel du camp de jour suivra une formation obligatoire offerte par l'Association des camps du Québec sur les mesures d'hygiène à appliquer en milieu de camp.
- Du personnel d'entretien supplémentaire sera mobilisé quotidiennement sur les sites de camp de jour afin de répondre aux normes d'hygiène exigées. Ce personnel supplémentaire permettra qu'une désinfection accrue soit faite dans les environnements communs, dans les salles de bain et dans les locaux individuels. Ils assisteront également les moniteurs dans la désinfection du matériel utilisé par les enfants.
- Tout employé démontrant des symptômes de la COVID-19 devra être retiré du milieu de travail. Le camp de jour en partenariat avec le Service des loisirs suivra les directives établies par la Santé publique dès qu'un cas sera déclaré. La Direction de la Santé publique communiquera avec la personne testée positive ainsi que toutes celles avec qui elle aura été en contact étroit, et ce, incluant les enfants.

## Parents

- Nous encourageons les parents à consulter notre journal hebdomadaire. Celui-ci aura comme but d'offrir des détails supplémentaires sur notre fonctionnement (arrivée, départ, nouvelles mesures, etc) ainsi que des informations en lien avec les activités réalisées avec les enfants.
- Aucune circulation sur les sites ne sera permise, outre que pour les employés et les enfants. Comme l'an dernier, les périodes d'accueil du service de garde (matin/soir) se feront à l'extérieur.
- Une pièce d'identité sera demandée lorsque vous viendrez chercher votre enfant. De plus, si vous êtes amené à entrer dans les bâtiments, vous devrez vous assurer de porter un masque, de désinfecter vos mains et de respecter le 2 mètres de distance avec tout autre parent déjà présent ainsi qu'avec le personnel. L'indulgence des parents sera demandée, puisque le processus de départ pourrait se voir allonger dû aux mesures de distanciation sociale.
- Si vous venez chercher votre enfant à l'extérieur des heures du service de garde, vous devrez téléphoner aux responsables du site sur lequel se trouve votre enfant afin de les avertir. Ceux-ci prépareront votre enfant à son départ. **Tous les numéros de téléphone des sites seront fournis dans le journal hebdomadaire de la semaine 1 et seront également affichés dans les portes d'entrées des sites.**

### Code de vie

- Soucieux de la qualité de vie de ses participants, le Service des loisirs a mis sur pied un code de vie inspiré des écoles sur le territoire de notre municipalité. Vous devez, lors de l'inscription, prendre connaissance de ce code et en faire part à votre enfant. En cas de non-respect des règles et consignes de ce code, des sanctions pouvant aller jusqu'à l'expulsion définitive peuvent être appliquées.
- Cette année, les comportements allant à l'encontre de l'article 1 du code de vie, soit *J'agis avec sécurité*, incluront également le non-respect délibéré de l'étiquette respiratoire et des mesures pour contrer la pandémie.

## DIVERS

### Divers

- Le camp de jour et le service de garde ne sont pas responsables des objets perdus ou volés.
- Remplir la fiche santé est **obligatoire** et doit **précéder le moment de l'inscription**. Il est aussi primordial de nous indiquer sur la fiche santé toute information pertinente au sujet de votre enfant (problème de santé, trouble de comportement, intervenants spécialisés, etc.). Si l'enfant est déjà suivi par un intervenant du CLSC ou de tout autre organisme, il est important de signer la feuille d'autorisation nous permettant d'entrer en contact avec cette personne au besoin.
- La responsabilité de la gestion et de l'administration des médicaments doit être assumée par le parent de l'enfant, qu'il soit inscrit au camp régulier ou au programme d'accompagnement. L'enfant qui doit prendre des médicaments pendant les heures de camp doit pouvoir se les administrer lui-même, incluant les médicaments vendus sans ordonnance. Le moniteur ne pourra pas s'engager à garder les médicaments en sa possession ou à les administrer à l'enfant. Une posologie aux 8, 12, ou 24 heures devrait être privilégiée afin que le médicament puisse être pris à la maison.
- Tous les moniteurs reçoivent une formation en premiers soins. En cas de blessure ou de malaise, une personne de l'équipe prodiguera les premiers soins et avisera alors les parents. Dans le cas où un transport en ambulance est nécessaire, un responsable de site accompagnera l'enfant à l'hôpital.

Nous avons hâte de vous accueillir parmi nous.

Bon été à tous !

-L'équipe de gestion 2021

